**Zeitschrift:** Rapport annuel / Office national suisse du tourisme

**Herausgeber:** Office national suisse du tourisme

**Band:** 23 (1963)

**Artikel:** Rapport des contrôleurs

Autor: Frey, L. / Juon, P. / Leppin, Ch.

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-629922

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

## **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

## Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 25.11.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

## RAPPORT DES CONTROLEURS

En exécution du mandat dont nous sommes chargés, en tant que membres de la commission de contrôle, nous avons, les 26 et 27 février 1964, vérifié les comptes de l'Office National Suisse du Tourisme, spécialement le bilan au 31 décembre 1963 et le compte de profits et pertes pour 1963.

Nous avons constaté que les chiffres du bilan au 31 décembre 1962 ont été reportés à nouveau et que les valeurs figurant dans le bilan au 31 décembre 1963 et dans le compte de profits et pertes de 1963 correspondent aux inscriptions des livres et sont conformes aux justificatifs fournis.

Le bilan boucle avec Fr. 3 347 802.73 à l'actif et au passif. Le compte de profits et pertes accuse Fr. 10 798 872.96 de produits, Fr. 10 753 665.27 de charges et un excédent de recettes de Fr. 45 207.69; ce dernier a été versé au fonds de compensation qui atteint ainsi Fr. 993 287.53.

La présentation du résultat de l'exercice ainsi que de la situation de fortune correspondent à la réalité. Nous avons pris connaissance des pièces attestant les avoirs. Nous avons également procédé, par voie de sondages, à de nombreux contrôles; la parfaite concordance a été constatée entre les écritures passées et les pièces produites. Dans la mesure où nous en avons pris connaissance, la comptabilité a été trouvée en ordre et tenue d'une manière conforme aux dispositions légales.

Nous proposons à l'Assemblée générale d'approuver le bilan et les comptes annuels pour 1963 et d'en donner décharge aux organes administratifs.

Zurich, le 27 février 1964

Les contrôleurs:

L. Frey, chef du contrôle P. Juon Ch. Leppin